

Philippe Bourdeau*

Les sports de nature valorisent la montagne, mais la soumettent à une très forte pression

36 L'essor des sports de nature contribue à un développement économique plus diffus et réputé plus « doux » que celui des grands équipements touristiques. Pour autant, leur impact environnemental est loin d'être neutre. Exploration des contours de cet épineux défi pour la durabilité des territoires de montagne.



Durant la période 1980-2005, apparaît une très forte diversification des pratiques sportives de montagne, été comme hiver. On passe de la randonnée pédestre au trekking, à la marche nordique ou à la raquette à neige. Et les pratiques sportives s'« hybrident » : vélo tout-terrain, canyoning, via ferrata, accrobranche, raids multiactivités.

Ce renouvellement s'accompagne dès les années 1980 de la généralisation de références aux univers de l'eau (nage en eau vive, rafting, surf) et de l'air (deltaplane, parapente) puis, dans les années 1990, par une référence de plus en plus forte à l'univers urbain (free-style, parcs récréatifs, structures artificielles...) et enfin, dans les années 2000, par une remontée des références traditionnelles à la forêt et au « plein air » : cabanes, raids, tir à l'arc en terrain ouvert...

La plupart de ces pratiques deviennent plus ludiques à partir d'une recherche de fluidité, de facilité et de confort : matériel plus sophistiqué,

léger et fiable, accueil amélioré dans les refuges et les gîtes, services de portage des sacs, topo-guides interactifs... Ce mouvement conduit à la demande de sites plus nombreux, diversifiés et accessibles, aménagés et sécurisés, qui se prêtent à des séquences courtes, partagées en groupe, en couple, en famille, moyennant un investissement sportif moins approfondi ou moins exclusif.

Dans un contexte économique marqué par la crise récurrente des sports d'hiver et la recherche effrénée de diversification de l'offre touristique, les sports de nature deviennent une composante à part entière de l'économie touristique de montagne. Ce faisant, un modèle de développement beaucoup plus diffus et moins artificialisé que celui des grandes stations de sports d'hiver s'affirme en s'appuyant sur une relance des identités touristiques locales.

« Chacun tue ce qu'il aime »
(Oscar Wilde)

Il a longtemps suffi aux loisirs sportifs de nature de revendiquer leur différence par rapport au ski alpin et aux sports motorisés pour

limiter toute mise en cause environnementale. Depuis le début des années 1990, ce postulat vole en éclats face à l'accentuation de la pression sur le milieu naturel due à la multiplication du nombre d'itinéraires et de sites de pratiques sportives aménagés et fréquentés. En France, à titre d'exemple, de 1986 à 2005 :

- le nombre de sites d'escalade équipés à moins de 1600 m d'altitude est passé de 870 à 2300 ;
- le nombre de canyons équipés est passé de 10 à environ 500 ;
- le kilométrage de sentiers de grande randonnée balisés est passé de 40 000 à 60 000 km ;
- le nombre de sites de vol libre est passé d'environ 100 à 400 ;
- le nombre d'itinéraires de via ferrata est passé de 0 à 100.

L'ouverture d'un nouvel itinéraire ou d'un nouveau site de sports de nature traduit une recherche inlassable de nouveauté. Elle est aussi souvent motivée par le souhait de résoudre les problèmes de surfréquentation en élargissant l'offre géographique. De ce fait, les sports de nature sont très consommateurs d'espace. Mais l'impact potentiel des différentes pratiques sur le milieu naturel n'est pas homogène. L'escalade, par exemple, se pratique sur des sites verticaux représentant une surface plutôt faible, où les problèmes environnementaux semblent faciles à circonscrire et à contrôler, dans une logique d'abcès de fixation.

Dans les sports d'eau vive, la standardisation des parcours limite également la diffusion des impacts. Ce n'est pas le cas des loisirs sportifs qui reposent sur des pratiques d'itinérance ou de « divagation » : randonnée, vélo tout-terrain, raquette à neige... Et l'émergence de nouvelles techniques ou pratiques sportives comme le parapente, le canyoning, l'accrobranche ou le b.a.s.e. jump remet en question l'isolement ou l'inaccessibilité protectrice de certains milieux naturels.

Pour pleinement mesurer l'impact environnemental des pratiques, il convient d'ajouter les nuisances liées au transport routier sur des distances souvent longues, et celles associées à la production industrielle du matériel technique et des vêtements. A contrario, à de multiples reprises, les sports de nature permettent

* Philippe Bourdeau est enseignant-chercheur à l'Institut de géographie alpine de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, en France.

Dix pistes pour un développement maîtrisé du tourisme de montagne

- 1 Maintenir la liberté d'accès aux espaces de pratiques.
- 2 Maîtriser, en concertation avec tous les acteurs, les espaces de pratique, les flux de fréquentation et les relations entre pratiques récréatives : sports motorisés-non motorisés, vtt-randonnées, raquettes-ski de fond...
- 3 Suivre les impacts environnementaux des pratiques touristiques et sportives : air, eau, paysages, transports, urbanisme, architecture...
- 4 Affirmer une éthique environnementale au sein de l'éthique sportive et de la déontologie professionnelle publique et privée.
- 5 Assurer la sécurité et les secours : diagnostics sécuritaires, coopération entre opérateurs de la sécurité, information et formation des usagers à la sécurité...
- 6 Prendre en compte les besoins et la qualité de vie des résidents (permanents et secondaires) dans le développement et la gestion du tourisme et des équipements et services récréatifs.
- 7 Encourager la qualité de l'expérience vécue par les pratiquants des sports de montagne et les consommateurs de produits de tourisme.
- 8 Valoriser le « capital culturel » de la destination et des sports de montagne.
- 9 Suivre de près la fréquentation touristique.
- 10 Evaluer régulièrement les politiques et les actions conduites.

PB



de reconquérir et de requalifier des espaces et des milieux naturels dégradés. C'est le cas des sports d'eau vive, dont l'essor a contribué à la mise en place de mesures de dépollution et de traitement des eaux usées, comme dans le Briançonnais, où la Haute-Durance, la Guisane, la Clarée et la Cerveyrette ont été nettoyées de 500 tonnes de débris et de déchets à la fin des années 1980.

Des « pratiques citoyennes »

De nombreuses « bonnes pratiques » de gestion responsable des sites sportifs de nature ont également émergé dans de multiples contextes sportifs et environnementaux depuis la fin des années 1980. Dans les parcs nationaux des Ecrins et de la Vanoise, des conventions « escalade » et « vol libre » sont signées entre l'instance de gestion des espaces protégés et l'ensemble des protagonistes de la fréquentation sportive : fédérations sportives, professionnels des sports de montagne, organisations non gouvernementales (ONG)... Elles sont destinées à réguler de façon consensuelle les conditions de fréquentation et d'équipement du milieu naturel. L'équipement de nouvelles voies d'escalade en zone centrale du parc est ainsi soumis à l'autorisation préalable du directeur.

Ailleurs, des initiatives spontanées ou concertées voient le jour. L'escalade en offre là en-

core plusieurs exemples depuis une vingtaine d'années : non-équipement volontaire de secteurs intéressants pour l'escalade, mais réservés à la faune dans le Verdon, ou changement du tracé de certaines voies selon les années afin de respecter la nidification des faucons crécerelles en Ardèche.

De même, des pratiques « citoyennes » prennent la forme de campagnes de nettoyage sur les sites sportifs, comme les « clean up days » organisés chaque année sur différents sites d'escalade français, ou les opérations conduites périodiquement dans différents massifs de montagne par des ONG telles que Mountain Wilderness ou le Centre de recherches sur les écosystèmes alpins à Chamonix.

La création de sites de pratique très fortement artificialisés comme les parcs acrobatiques et autres canyoning parks répond avant tout à des contraintes d'accessibilité et d'exploitation touristique, mais elle aide aussi à limiter l'impact des sports de nature sur les milieux naturels. Cela malgré les critiques éthiques et idéologiques dont ces espaces récréatifs font l'objet. A bien des égards, les parcs et autres espaces intensifs de loisirs sportifs se prêtent très bien au principe de « l'abcès de fixation » de certaines formes de fréquentation, et contribuent donc à circonscrire au sein de secteurs (dé)limités et gérés une partie des épineux

problèmes d'impacts environnementaux, de conflits d'usage, voire de sécurité, que les pratiques sportives de montagne et de nature génèrent. Ils peuvent donc être considérés comme « une partie de la solution » et pas seulement comme « une partie du problème ». ■

POUR ALLER PLUS LOIN

ATEN. *Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés*. Montpellier, 2002.

BOURDEAU P (DIR.). *La montagne, terrain de jeu et d'enjeux. Débats pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*, Editions du Fournel, 2006.

CORNELOUP. *Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain*, in Bartczak F. et Rage J. (Dir.), *Les Pyrénées entre deux mondes*, Presses universitaires de Perpignan, 2003.

MOUNET JP. *Les activités commerciales d'eau vive ; facteurs symboliques et investissement physique de la rivière*. Revue de géographie alpine n° 1/1994, Grenoble, pp. 11-25, 1994.

POCIELLO C. *Les cultures sportives*, Presses universitaires de France, Paris, 1995.

Sur le dispositif CDESI-PDESI : www.sportsdenature.fr/cdesi/

http://devs.cnosf.com/images/CNOSF/vrai_agenda21.pdf

L'exemple de l'Argentièrre-la-Bessée

En 1986, l'unité de production électrométallurgique du sidérurgiste Péchiney, moteur économique de l'Argentièrre-la-Bessée, ferme. Un exode démographique massif et une profonde crise financière et identitaire s'abattent sur cette commune de 2500 habitants, située à l'entrée de la vallée de Vallouise, à 20 km au sud de Briançon. Au cours des cinq ans qui suivent, une équipe d'élus marquée par le leadership du nouveau maire Joël Giraud fait le pari d'une reconversion touristique en s'appuyant sur le dynamisme des professionnels de la montagne et d'agents de développement.

Au vu de son passé industriel et de l'héritage urbanistique, environnemental et médiatique très défavorable qui semble inexorablement accabler « l'Argentièrre-la-noire », le pari est risqué. Vingt ans après, le bilan est plutôt flatteur. La commune a retrouvé sa population initiale grâce à un renouvellement démographique et a réussi à affirmer une nouvelle identité territoriale en jouant sur le renforcement de son rôle de bourg-centre, une diversification

économique orientée vers une combinaison innovante de tourisme culturel et sportif, et une requalification environnementale.

Le réancrage montagnard de l'Argentièrre s'appuie largement sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles aussi riches qu'exploitées de la vallée de la Durance (eau vive), du vallon du Fournel (rocher, glace, canyon, patrimoine minier et floristique) et de la proximité du haut lieu touristique de la vallée de Vallouise (randonnées, alpinisme, ski, escalade). Le développement poursuivi (sites d'escalade, via ferrata, base d'eaux vives, événementiel sportif de niveau international) présente l'originalité et l'intérêt d'avoir retenu d'emblée une triple entrée touristique, patrimoniale et environnementale.

Sur le plan environnemental, un volontarisme constant accompagne la démarche de développement socio-économique des sports de montagne et de nature. Parmi les actions emblématiques, citons l'édition, en 1998, d'un document de

sensibilisation à l'impact environnemental de l'escalade et, surtout, l'engagement résolu dans la procédure Natura 2000. En 2000, la commune a signé la première convention d'application Natura 2000 en France. Elle concerne le vallon du Fournel-Les Bans.

À l'automne 2004, la ville s'est engagée dans un projet d'Agenda 21 local centré sur le tourisme sportif de nature, premier de ce type en France. Outre un diagnostic initial, une consultation locale et une réflexion approfondie sur la conduite d'un projet territorial, l'étude de faisabilité en cours met l'accent sur les solutions et les pratiques en faveur d'une utilisation récréative respectueuse de l'environnement montagnard par les visiteurs et la population locale. À partir de l'orientation sportive initiale très ciblée, une réflexion globale en termes de « vision d'un futur choisi » se fait jour dans les

domaines de la mobilité, l'énergie, la culture, l'éducation, la gestion des déchets, l'environnement quotidien des habitants, la gestion publique et la vie locale, y compris à l'échelle des différents quartiers.

Après deux années de travail, l'émergence de cette perspective locale-globale est une avancée indéniable qui suggère (ou confirme) que l'Agenda 21 local gagnerait à être envisagé à l'échelle intercommunale du Pays des Ecrins (neuf communes), ce qui suppose une concertation élargie et une articulation avec diverses opérations en cours comme un Schéma de cohérence territoriale (Scot) et un Plan d'aménagement et de développement durable (Padd).

PB

